- -- nous mettrons au point de nouvelles formes de coopération pour répondre aux besoins des pays en voie de développement à revenu moyen en vue de renforcer leurs possibilités de développement autonome;
- -- nous maintiendrons à au moins 90 p. 100 le degré de libéralité de nos programmes bilatéraux. L'élément don de notre aide au développement s'élève à l'heure actuelle à 95 p. 100;
- -- dans le cadre de l'aide bilatérale, nous assortirons nos prêts de conditions permettant aux pays en voie de développement de faire des appels d'offres;
- -- nous réitérons notre engagement à fournir au minimum un million de tonnes de céréales par année au titre de l'aide alimentaire, pour la présente année financière et les deux prochaines années;
- -- nous avons l'intention d'axer nos efforts sur les programmes de développement agricole et d'aménagement rural dans les pays en voie de développement.

L'aide seule ne suffit pas. Dans les domaines du commerce, de l'investissement et du financement, elle doit s'accompagner de mesures qui permettent aux pays en voie de développement d'en tirer le maximum d'avantages. Les pays les plus démunis reçoivent la plus grande partie de cette aide. L'adoption de mesures de coopération économique plus globales à l'échelle internationale favorisera davantage les pays qui se sont rapprochés d'un état de croissance autonome. Nous devons être disposés à étudier des idées et des formules nouvelles dans ce domaine.

L'essentiel de la réponse du Canada

Le Gouvernement du Canada a tiré certaines conclusions générales sur la façon dont il envisagera la coopération avec les pays en voie de développement:

- -- Nous convenons qu'il y a lieu d'apporter des modifications au système économique international en vue de réduire plus rapidement l'écart entre pays industrialisés et pays en voie de développement;
- -- nous considérons que le transfert de ressources que cette réorganisation entraînerait se réalisera plus facilement dans le cadre d'une économie mondiale en pleine expansion;